



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE DOUAI

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LILLE

PARQUET

**CONVENTION RELATIVE AU PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE  
LA PROCEDURE DE RAPPEL A L'ORDRE  
SUR LE RESSORT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LILLE.**

La présente convention a pour objet de définir entre Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de grande Instance de Lille et les maires signataires du ressort, la mise en application de l'article L2212-2-1 du Code général des collectivités territoriales créée par l'article 11 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

La dite convention revêt un double objectif :

- Adapter localement et de manière uniforme la procédure du rappel à l'ordre par les maires qui désirent la mettre en place sur leur commune.
- Garantir, au travers d'une information, réciproque, une cohérence et une harmonie entre l'action de la mairie et celle du parquet de Lille en matière de prévention de la délinquance.

Vu l'article L.2212-2-1 du code général des collectivités territoriales tel qu'il résulte de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance en son article 11 et qui dispose :

« Lorsque des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'article L.2122-18 peut procéder verbalement à l'endroit de leur auteur au rappel des dispositions qui s'imposent à celui-ci pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publique, le cas échéant en le convoquant en mairie.

Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents, de ses représentants légaux ou, à défaut, d'une personne exerçant une responsabilité éducative à l'égard de ce mineur. »

Entre :

- la Ville de ..... représentée par Monsieur le Maire.....

Et

- le Parquet du Tribunal de Grande Instance de Lille, représenté par Monsieur Frédéric FEVRE, procureur de la République

Est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Domaine d'application**

Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune commis par des mineurs et majeurs.

Cela peut concerner principalement les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes légères à la propriété publique, les « incivilités », les incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions aux arrêtés du maire portées à sa connaissance, certaines nuisances sonores, certains écarts de langage.

### **Article 2 : Domaine d'exclusion**

Le rappel à l'ordre est en toute hypothèse exclu :

- s'agissant des faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou de délits,
- lorsqu'une plainte a été déposée contre les faits reprochés dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.
- lorsqu'une enquête judiciaire est en cours.

### **Article 3 : Relations avec l'autorité judiciaire**

Afin de coordonner le rappel à l'ordre avec les autres réponses pénales pouvant être apportées par le Parquet de Lille, il est convenu que la mise en place du rappel à l'ordre sera précédée d'une consultation du Parquet de Lille quant à son opportunité.

L'identification des auteurs et faits répréhensibles commis, doit être établie par un rapport des services de police municipale ou par une note découlant d'informations recueillies par le maire, après concertation avec les différentes instances partenariales locales de prévention-sécurité existant sur sa commune (CLSPD, veilles, police nationale, gendarmerie...)

La consultation du parquet par la ville de ...se fera à l'aide d'une fiche navette fournie dans la présente convention.

Cette dernière sera transmise par mail au parquet à l'adresse mel : [mineurs.pr.tgi-lille@justice.fr](mailto:mineurs.pr.tgi-lille@justice.fr) , ou par FAX au 03 20 78 34 71

L'avis du Parquet sera retransmis par mail à la Ville de ... dans les meilleurs délais, le délai maximum étant de deux semaines. L'absence de réponse du Parquet dans le délai convenu vaudra acceptation.

#### **Article 4 : Conduite du rappel à l'ordre**

- L'auteur présumé du fait, est convoqué à un entretien par un courrier officiel signé du maire après consultation du Parquet.
- Lorsque l'auteur des faits est mineur, un représentant légal ou le responsable éducatif de l'auteur doit conjointement être convoqué et présent lors du rappel à l'ordre.
- La convocation doit correspondre au modèle annexé à la convention. Une éventuelle co-signature, avec les forces de l'ordre locales, est laissée à la discrétion du maire.
- Chaque rappel à l'ordre effectué, fera l'objet d'un renvoi au Parquet, dans les plus brefs délais par l'intermédiaire de la fiche navette complétée dans sa partie bilan, accompagnée de la convocation.

Le rappel à l'ordre, qu'il ait été effectué ou ait échoué, fera l'objet d'un enregistrement au Parquet.

Le rappel à l'ordre ne peut se faire qu'une fois, à l'encontre d'une même personne.

#### **Article 5 : Suivi et bilan du dispositif**

Le Maire de ... et le Procureur de la République de Lille conviennent d'assurer le suivi de la mesure dans le cadre des réunions du CLSPD.

En outre, un bilan statistique annuel écrit des rappels à l'ordre prononcés, ainsi qu'une analyse quantitative et qualitative sera réalisée par la ville de ... et transmis au Parquet de Lille au plus tard, le 31 janvier n+1.

Le présent protocole est conclu pour une durée d'un an au terme de laquelle il fera l'objet d'une évaluation et pourra être dénoncé. Il se renouvellera par tacite reconduction.

**Fait à Lille, le**

**Le Procureur de la République de Lille**

**La commune de  
Le Maire ou son représentant**

**Frédéric FEVRE**

## Annexes de la convention :

### **La fiche navette :**

- Fiche de liaison entre la collectivité et le parquet pour déterminer de l'opportunité d'un rappel à l'ordre.
- Elle est à envoyer par mail
- La partie bilan de ce document doit systématiquement être renvoyée au Parquet après la mise en place de cette mesure par le Maire.

### **Convocation type :**

Les documents proposés sont des trames de courriers, destinées à aider les élus dans leur démarche.

>La mise en forme de la convocation, reste à l'entière discrétion des élus, mais ces derniers doivent respecter le fond du document (en italique) pour rester en totale adéquation avec l'esprit du protocole signé.

> La Possibilité d'une co-signature avec la police nationale reste également à la discrétion du maire.

>Une copie de la convocation doit systématiquement être transmise avec la partie bilan de la fiche navette.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**FICHE NAVETTE MAIRIE - PARQUET  
RAPPEL A L'ORDRE**

Commune de .... , le.....  
Coordonnée du référent @ / ☎ :

**FICHE NAVETTE PARQUET RAPPEL A L'ORDRE : (feuillet 1)**

Notre attention a été appelée par ..... sur les agissements de :

Nom et Prénom :

Né le :..... à

Demeurant :

Exposé des faits :

Origine de l'information :

Faits reprochés (date, lieu ...)

Concertations partenariales et observations:

Conformément aux dispositions de l'article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales, issu de l'article 11 de la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, j'ai l'intention de lui adresser un rappel à l'ordre.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de ma parfaite considération.

XXX  
Maire de ...

**Avis du Parquet :**

**Favorable :**

**Défavorable :**

**Autres :**

**Motifs :**

**BILAN DU RAPPEL A L'ORDRE : (feuille 2)**

**Date :**

**Personnes présentes pour la mise en œuvre du rappel à l'ordre :**

**Personnes présentes convoquées :**

**Observations :**

**MODÈLE TYPE DE CONVOCATION EN VUE D'UN RAPPEL A L'ORDRE POUR UN MAJEUR**

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

*Conformément à l'article 11 de la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, je vous informe que vous faites l'objet d'une procédure de rappel à l'ordre qui aura lieu le:*

*date- heures  
lieu*

*En notre qualité de maire (ou son représentant désigné) de la ville de ..... avons, en effet, été informé de ce qu'un rapport d'information a été établi par ....., à votre rencontre:*

Nom et Prénom :

Né le :

Demeurant à

Pour avoir le .....à

Sur le territoire de la commune de

Commis les faits suivants :

*Vu l'article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales, je vous serais obligé de bien vouloir être présent. Dans le cas contraire, je serai contraint d'en informer le Procureur de la République.*

Cette rencontre sera conduite par ....

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur, madame, en l'expression de ma parfaite considération

Fait le ..., à .....

Le Maire de .....



**MODÈLE TYPE DE CONVOCATION EN VUE D'UN RAPPEL A L'ORDRE POUR UN  
MINEUR**

**Courrier à l'attention du mineur**

Mademoiselle, Monsieur,

*Conformément à l'article 11 de la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, je vous informe que vous faites, l'objet d'une procédure de rappel à l'ordre qui aura lieu le:*

date- heures  
lieu

*En notre qualité de maire (ou son représentant désigné) de la ville de ..... avons, en effet, été informé de ce qu'un rapport d'information a été établi par ....., à votre rencontre:*

Nom et Prénom :

Né le :

Demeurant à

Pour avoir le .....à

Sur le territoire de la commune de

Commis les faits suivants :

*Ce rappel à l'ordre interviendra en présence de vos parents auxquels j'adresse une copie de votre convocation.*

*Vu l'article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales, je vous serais obligé de bien vouloir être présent. Dans le cas contraire, je serai contraint d'en informer le Procureur de la République.*

Cette rencontre sera conduite par ....

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur, madame, en l'expression de ma parfaite considération

Fait le ..., à .....  
Le Maire de .....

**Courrier conjoint à l'attention des parents du mineur**

Madame, Monsieur,

*Conformément à l'article 11 de la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance, je vous informe que votre enfant fait, l'objet d'une procédure de rappel à l'ordre qui aura lieu le:*

date- heures  
lieu

*En notre qualité de maire (ou son représentant désigné) de la ville de ..... avons, en effet, été informé de ce qu'un rapport d'information a été établi par ....., à l'encontre de votre enfant :*

Nom et Prénom :

Né le :

Demeurant à

Pour avoir le .....à

Sur le territoire de la commune de

Commis les faits suivants :

*Vu l'article L2212-2-1 du code général des collectivités territoriales, je vous serais obligé de bien vouloir être présent aux côtés de votre enfant, lors de ce rappel à l'ordre solennel. Dans le cas contraire, je serai contraint d'en informer le Procureur de la République.*

Cette rencontre sera conduite par ....

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur, madame, en l'expression de ma parfaite considération

Fait le ..., à .....

Le Maire de .....